

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

D E C R E T

SOMMAIRE :
Nominations.-

ANNEE 1961 - N° 248 /PR/MFPT.DP

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey,
VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant nomination des membres du Gouvernement,
VU les Décrets n° 19 et 20/PCM/MFPT du 20 Janvier 1961 portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et du Travail et nomination des chefs de service,
VU la loi n° 59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République,
Sur Proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail
Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- M. AGBOTON Gérard, licencié en droit, Breveté de l'I.H.E.O.M. (Section Sociale), Directeur Adjoint du Travail et de la Sécurité Sociale, est nommé Directeur du Travail et de la Sécurité Sociale, à COTONOU, en remplacement de M. COGNE Gaston, Conseiller au Travail, Titulaire d'un congé administratif.

ARTICLE 2.- M. HOUNCANRIN Odon, Licencié en droit, Breveté de l'I.H.E.O.M. (Section Sociale) nouvellement sorti de l'Ecole, est nommé Inspecteur National du Travail, en remplacement de M. ZUBER, Contrôleur du Travail, en instance de départ en congé administratif.

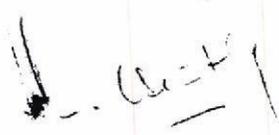
ARTICLE 3.- M. KPOGNON Stanislas, licencié en droit, Breveté de l'I.H.E.O.M. (Section Sociale) nouvellement sorti de l'Ecole est nommé Adjoint au Directeur de la Main d'Oeuvre du placement et de la Formation Professionnelle.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui aura effet, pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

AMPLIATIONS:

JORD	1.
PR	5
MINISTRES	13.
SGCM	4.
MFPT-DP	6.
CF	2.
TRESOR	2.
Sec Budget	2.
AND	2.
Intéressés	3 de MFPT.

PORTO-NOVO, le 11 AOUT 1961
Pour le Président de la République
absent;
Le Vice-Président de la République,


S.M. APITHY